

Assemblée Générale du 19 juin 2019

Extrait des délibérations

<u>Délibération sur la délégation des pouvoirs donnés au Président pour accomplir les formalités de dépôts des comptes :</u>

L'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes réunie le 19 Juin 2019,

- Vu l'avis de la Commission des Finances de la CCIR Auvergne-Rhône-Alpes réunie le jeudi 06 juin 2019 sur le budget exécuté 2018,
- Vu le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux annuels 2018,

Il est proposé à l'Assemblée de donner les pouvoirs au Président, pour accomplir toutes les formalités auprès des autorités de tutelle.

M. LE PRESIDENT. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Quorum:

61

Voix pour :

88

Présents :

44

Voix contre:

0

Représentés :

44

Abstentions:

0

Extrait certifié conforme Le 21 Juin 2019, à Lyon

Le Président de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes

Philippe GUERAND